

Saint-Gall, le 26 août 2019

Communiqué de presse

Initiative sur la justice: l'association SVR-ASM souhaite un contre-projet

L'initiative sur la justice ne résout pas de manière convaincante les problèmes liés au système actuel d'élection des juges fédéraux. La SVR-ASM salue cependant la proposition de supprimer la réélection périodique ainsi que l'ouverture de l'élection à des candidats hors parti. C'est pourquoi elle invite le Conseil fédéral et le parlement à élaborer un contre-projet tenant compte de ces points.

Le 26 août 2019, le comité d'initiative a déposé l'initiative populaire fédérale « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) ».

L'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (SVR-ASM) désapprouve l'initiative sur la justice telle qu'elle est présentée. Il est vrai que ce texte signale, à juste titre, différents problèmes de la procédure actuelle d'élection des juges. Elle ne propose cependant pas une solution convaincante pour résoudre ces problèmes. Le tirage au sort, que l'initiative vise à introduire, est en particulier critiquable, dans la mesure où il prive les juges de la légitimation démocratique résultant d'une élection parlementaire. Il y a lieu en revanche de considérer favorablement la proposition de supprimer la réélection périodique, mais avec l'introduction d'une possibilité de révocation pour des motifs graves. La SVR-ASM prône depuis plusieurs années le passage à un tel système, qui a déjà été introduit dans le canton de Fribourg. Il est également positif d'ouvrir le recrutement des juges fédéraux aux candidats hors parti suffisamment qualifiés.

La SVR-ASM invite le Conseil fédéral et le parlement à reprendre les points positifs de l'initiative sur la justice dans un contre-projet, qui renforcerait ainsi l'indépendance de la justice. Dans ce cadre, une réflexion pourrait être engagée au sujet du système des contributions de mandat (contributions versées par les juges à leur parti politique), système qui est critiqué par la SVR-ASM, par le GRECO (organe du Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption) et par les auteurs de l'initiative sur la justice.

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (SVR-ASM)

Fondée en 1969, la SVR-ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.